

POLLUTION

La Coordination rivières juge les effets de son rapport

Le manque de volonté politique retarde les mesures d'assainissement des cours d'eau du bassin genevois.

Les cours d'eau du bassin genevois sont dans un état biologique et sanitaire déplorable. Ceci depuis de nombreuses années. C'est pour faire face à cette situation alarmante que s'est constituée, en 1992, la Coordination rivières, collectif regroupant quatorze associations suisses et françaises de protection de l'environnement.

La Coordination transfrontalière a établi, en juin 1992, un document intitulé «Rivières du bassin genevois: état des lieux et plans d'actions» visant à sensibiliser les autorités des deux côtés de la frontière sur le grave problème de la pollution des eaux. Ce rapport dresse un constat édifiant de l'état de nos rivières. Toutes, presque sans exception, sont touchées. Et comme la majorité de ces cours d'eau prennent source en France voisine, le problème est double. Dans une seconde partie, l'étude propose une série de solutions concrètes pour améliorer la qualité des eaux. De plus, la Coordination rivières exige que les mesures envisagées, suite à un rapport rendu au Conseil d'Etat genevois en 1984 déjà, soient enfin appliquées sur le terrain.

UN AN APRÈS

Un an après, les associations de protection de la nature ont tenu à faire le bilan. Les autorités du Pays de Gex et de Haute-Savoie n'ont, à ce jour, pas

encore répondu à l'appel de la Coordination. En revanche, le document a trouvé un écho favorable du côté genevois. Plusieurs réunions ont été organisées et différents rapports ont été publiés. Notamment celui du Conseil d'Etat concernant «la politique globale de l'eau» (novembre 1992), qui n'aborde toutefois pas la question du financement des mesures d'assainissement. «Signe d'un manque évident de volonté politique», souligne Emmanuel de Vevey, membre du WWF-Genève. En outre, un Forum transfrontalier de l'environnement a été mis sur pied, organisé par le Comité régional franco-genevois.

TAXE SUR L'EAU

En conclusion, la Coordination rivières reconnaît que sa démarche a fait bouger les choses. Cependant, les réactions restent des intentions, rien de plus. Les mesures concrètes tardent à venir. «Notre document reste donc totalement d'actualité», indique M. de Vevey. Le collectif demande également qu'une taxe sur le coût de l'eau soit prélevée et destinée à son épuration. Et qu'un calendrier soit établi, définissant les priorités. Enfin, la question du mode de financement, qui constitue un véritable frein à cette affaire, doit être, pour la Coordination, rapidement résolue.

OLIVIER CHAVAZ